

CITÉ SCOLAIRE LOUIS MODESTE LEROY · ÉVREUX

Le règlement intérieur en un coup d'œil

Lycée professionnel

L'essentiel à connaître pour les élèves et les familles — clair, visuel, bienveillant.

✦ NOUVEAU 2026

signale ce qui évolue par rapport au règlement précédent.

Document de synthèse à valeur informative. Le règlement intérieur complet et ses annexes, adoptés en conseil d'administration, font seuls foi.



Ce qui évolue en 2026

Le règlement précise et modernise plusieurs règles. Les principaux changements :



Téléphone

Dispositif « portable en pause » précisé : où c'est interdit, où c'est toléré.



Absences & retards

Règle des 48 h, barèmes de retenue, oublis de carte.



Numérique & IA

Tout passe par EduConnect ; usage de l'IA encadré.



Tenue

Manteaux retirés en classe, tenue de substitution prêtée.



Les horaires de la journée

Matin		Après-midi	
Ouverture des grilles	8h00 – 8h30	Cours 5	13h00 – 13h55
Cours 1	8h30 – 9h25	Cours 6	14h00 – 14h55
Cours 2	9h30 – 10h25	Cours 7	15h00 – 15h55
Récréation	10h25 – 10h35	Récréation	15h55 – 16h05
Cours 3	10h35 – 11h30	Cours 8	16h05 – 17h00
Cours 4	11h35 – 12h30	Cours 9	17h05 – 18h00

✓ Cité scolaire ouverte du lundi au vendredi 8h-18h, samedi 8h-12h30.

✓ Restauration : 11h30 – 13h15.

❗ L'emploi du temps peut être modifié en cours d'année (nécessités pédagogiques ou de service). Des retenues peuvent être placées le mercredi après-midi ou le samedi matin.



Entrées & sorties

✦ NOUVEAU 2026

- > Accès par les grilles, ouvertes 8h00-8h30 puis 10 min à chaque interclasse.
- > **Carte d'accès avec photo** à présenter à l'entrée. En cas d'oubli : présenter sa connexion Pronote à l'AED.
- > Sortie libre entre deux cours **uniquement avec l'autorisation écrite des parents** (à renouveler chaque année, de la 2nde à la majorité), aux interclasses.
- > Élèves de **3^e prépa-métiers** : sortie autorisée seulement en fin de journée ou de demi-journée (externes).
- > Visiteurs : passage obligatoire à l'accueil, signature du registre, pièce d'identité contre badge.

Nouveau en 2026 : au bout de 3 oublis de carte → retenue ; en cas de récidive → avertissement officiel. Un **contrôle visuel des sacs** peut être organisé à tout moment ; s'y soumettre est obligatoire.

✓ Plan Vigipirate : ne pas stationner aux abords de l'établissement. Aucun élève ne sort sans présence d'un adulte à la grille.



Vivre ensemble : nos valeurs partagées



Respect & non-discrimination

Tout propos ou acte raciste, antisémite, sexiste, homophobe ou transphobe fait l'objet de sanctions et peut être signalé aux autorités.



Lutte contre les violences

Violences verbales, physiques, harcèlement et cyberharcèlement sont interdits. Chacun a le droit d'être protégé et le devoir de signaler.



Laïcité & vivre-ensemble

La cité scolaire garantit l'égalité, la neutralité et le respect des différences de chacun.

 AU SOMMAIRE — 4 PAGES À CONSERVER

1

L'essentiel & au quotidien

Horaires · Entrées & sorties · Nos valeurs

2

Assiduité & cadre de vie

Absences · Retards · Téléphone · Tenue · Santé

3

Réussir sa scolarité

Suivi & dialogue · Évaluation · Stages en entreprise (PFMP) · Discipline

4

Services & vie au lycée

Demi-pension · Internat · Numérique · Sécurité · Contacts



Les absences

✦ NOUVEAU 2026

- > Prévenir sans délai la vie scolaire : Pronote, courriel, ou téléphone 02 32 62 24 09.
- > Justifier par écrit, en priorité via l'appli **Pronote** (ou par courriel à la vie scolaire).
- > Rattrapage des cours obligatoire ; l'absence ne dispense jamais des évaluations.
- > Rendez-vous médicaux et démarches : à prendre **en dehors des heures de cours** autant que possible.

Règle des 48 h : toute absence non signalée ou non justifiée dans les **48 h suivant le retour** est réputée non justifiée. Un signalement absentéisme est possible dès **3 demi-journées** non justifiées dans le mois.

MOTIFS RECEVABLES (SUR JUSTIFICATIF)

Maladie de l'élève

Maladie contagieuse d'un proche

Réunion solennelle de famille

Difficulté accidentelle de transport

Déplacement familial non différable

Convocation / compétition

📌 Élève boursier : une absence non justifiée peut être signalée au service compétent.



Les retards

✦ NOUVEAU 2026

- > Retard en **début de demi-journée** → passage **obligatoire** à la vie scolaire (bât. A) pour obtenir un **billet de retard**.
- > Retard de **plus de 10 min** en début de demi-journée → l'élève est conduit en **étude**.
- > Aux autres heures : **moins de 10 min**, l'élève est admis en cours (retard noté sur Pronote) ; **plus de 10 min**, l'enseignant peut le refuser et le renvoyer en vie scolaire.

À retenir : dès que le cumul des retards non justifiés atteint **1 heure** sur la période → **2 heures de retenue**.



La ponctualité est un signe de respect et une préparation à la vie professionnelle. Les retards des internes ne sont pas légitimes, sauf le lundi ou le 1^{er} jour de reprise.



Téléphone & écrans

✦ NOUVEAU 2026

🚫 Usage interdit

- Dans toutes les **salles de cours**
- Couloirs, escaliers, espaces de circulation
- Vestiaires, toilettes, infirmerie
- Au **restaurant scolaire**
- Sorties & voyages (sauf autorisation)
- Recharge sur les prises des salles

✓ Usage toléré

- Récréations & **pause méridienne**
- Aux intercours, à **l'extérieur** des bâtiments
- Élèves sans cours : foyer, CDI, étude (après accord de l'adulte présent)
- Internes : le soir après 18h et le matin avant 8h (hors étude)

Dispositif « portable en pause » (art. L.511-5). Sont concernés téléphones, tablettes, montres connectées, écouteurs sans fil... *L'ordinateur portable fourni par la Région n'est pas concerné.*

- > Captation, enregistrement ou diffusion de l'image / la voix d'autrui **sans accord** : strictement interdit (RGPD, art. 9 du Code civil).
- > En cas de non-respect : **confiscation** par un personnel, remise à la direction ; restitution en fin de journée ou aux responsables.

⚡ Exception : élèves en situation de handicap ou trouble de santé invalidant, selon les dispositions du Code de l'éducation.



Tenue vestimentaire & décence

✦ NOUVEAU 2026

- > Tenue **propre, adaptée et respectueuse**, permettant toutes les activités (pratiques, sportives, professionnelles).
- > Sans inscription ni image injurieuse, discriminatoire, obscène ou provocatrice.
- > **Couvre-chefs retirés** à l'intérieur ; le visage ne peut être dissimulé.
- > EPI obligatoires en ateliers et salles de sciences ; **tenue spécifique en EPS**.

Nouveau 2026 : manteaux et doudounes retirés en classe (hygiène, climat de travail), sauf raison médicale ou température. En cas de tenue non conforme, une tenue de substitution peut être prêtée ; le refus expose à une punition.

📌 Laïcité : le port de signes ou tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse est interdit (un dialogue précède toute procédure).



Santé & infirmerie

- > **Fiche d'urgence** renseignée en début d'année par les responsables légaux.
- > Passage à l'infirmerie réglementé : **billet d'autorisation** via la vie scolaire ; jamais seul.
- > Aucun élève ne détient de médicament : dépôt à l'infirmerie (ordonnance < 3 mois) ; **PAI** pour pathologies chroniques ou allergies.
- > Urgence : la famille est prévenue par le lycée ; seul le **SAMU (15)** régule une prise en charge médicale.



EPS : tous les élèves sont présumés aptes. Une inaptitude se justifie par certificat médical ; la présence en cours reste la règle.



Suivre la scolarité & dialoguer

NOUVEAU 2026

Tout numérique en 2026 : il n'y a plus de carnet de correspondance papier. Toutes les communications passent par Pronote et l'ENT, via l'identifiant unique EduConnect.

- Chaque responsable légal crée un compte EduConnect (educonnect.education.gouv.fr) : accès aux notes, absences, emploi du temps, cahier de textes, messagerie, bulletins, téléservices (orientation, bourses).
- Fréquence conseillée : ENT & Pronote au moins 1x/semaine ; cahier de textes avant chaque week-end.
- Bulletins publiés en ligne (version papier sur demande au secrétariat).

À QUI S'ADRESSER, DANS L'ORDRE ?

Professeur principal → Professeurs → CPE → Direction

Élève majeur : il gère son compte ; les parents restent informés des événements importants s'il est à leur charge. Élections des représentants de parents en octobre.



Le projet d'évaluation (LP)

NOUVEAU 2026

TROIS FAÇONS D'ÊTRE ÉVALUÉ

Formative

Devoirs, TP, projets. Figure au bulletin et compte pour Parcoursup, mais pas dans le diplôme.

CCF

Contrôles en cours de formation :

comptent pour le diplôme

. Ponctuels (dates fixes) ou filés (étalés).

Examen terminal

Français, Histoire-Géo-EMC, PSE, Éco-gestion, oral de projet.

- Présence aux CCF obligatoire : absence injustifiée → note zéro (y compris à la 2^e convocation).
- Les propositions de notes de CCF ne sont pas communiquées avant la délibération du jury.

Obtenir le bac pro : moyenne ≥ 10/20. Entre 8 et 9,99 (et ≥10 en pro) → épreuves de contrôle : 2 oraux de 15 min. Mention européenne possible sous conditions.

DÉCOUPAGE DE L'ANNÉE

3^e prépa-métiers

Trimestres

2^{de}, 1^{re} & T^{le} Pro

Semestres

Recours : contestation d'une note par écrit au rectorat dans les 10 jours suivant la communication officielle.



Stages en entreprise — PFMP

NOUVEAU 2026

Les PFMP font partie de la formation et sont obligatoires pour le diplôme : 20 semaines sur le cycle bac pro — 6 en 2^{de}, 8 en 1^{re}, 6 en terminale. Un minimum de 10 semaines effectives est exigé : les semaines manquantes ne sont admises que si elles sont couvertes par un arrêt de travail — à défaut, le diplôme n'est pas délivré.

ORGANISATION

- Convention tripartite obligatoire, signée avant le début : aucune PFMP ne peut commencer sans elle.
- Recherche par l'élève et la famille, accompagnée par l'enseignant référent qui valide l'entreprise.
- Plateforme GRIMP : CV, lettre de motivation, suivi des recherches, mise en relation.

CADRE & SÉCURITÉ

- Horaires selon l'âge : jusqu'à 35 h/sem, repos obligatoires, pas de travail de nuit pour les mineurs.
- Absence : prévenir l'entreprise et le lycée ; arrêt de travail ou certificat.
- Semaines manquées à rattraper avant la rentrée ; télétravail limité à 20 %.

Allocation versée aux élèves — nouveau barème 2026 · suivi par un enseignant référent (16 élèves max.)

	2 ^{de}	1 ^{re}	T ^{le}
Forfait / jour	10 €	15 €	20 €
Plafond / an	300 €	600 €	800 €



Punitions & sanctions

Punitions scolaires (tout personnel)

- Observation sur Pronote
- Excuses orales ou écrites
- Devoir supplémentaire / retenue
- Exclusion ponctuelle d'un cours

Sanctions disciplinaires (direction / conseil de discipline)

- Avertissement
- Blâme
- Mesure de responsabilisation (≤ 20 h)
- Exclusion temporaire de la classe (≤ 8 j)
- Exclusion temporaire de l'établissement (≤ 8 j)
- Exclusion définitive (conseil de discipline)

Procédure automatique en cas de violence verbale envers un personnel, d'acte grave, d'atteinte à la laïcité ou de harcèlement. Conseil de discipline obligatoire en cas de violence physique sur un personnel ou d'introduction d'une arme.

La commission éducative cherche d'abord une réponse éducative. Les efforts des élèves sont aussi valorisés (mentions au bulletin).



La demi-pension

- > Inscription **au forfait** (4 ou 5 jours) **ou au ticket** ; tarifs fixés par la Région et votés en CA.
 - > Restaurant ouvert **11h30–13h15** ; priorité aux élèves reprenant à 13h ou inscrits à l'AS (justifier via Pronote).
 - > **Badge personnel** et incessible ; remplacement en cas de perte : **6,00 €**.
 - > Changement de régime : demande écrite motivée, en début de trimestre, pour raison majeure.
 - > Tri des déchets obligatoire ; on ne sort ni vaisselle ni nourriture du self.
- €

Remise d'ordre automatique pendant les stages/PFMP ; possible au-delà de 15 jours d'absence (justificatif). Difficultés financières : échéancier, fonds social, assistante sociale.

L'internat

UNE NUITÉE À L'INTERNAT

18h00 Ouverture & douches	18h40 Dîner (→ 19h25)	19h30 Étude obligatoire	21h00 Détente
22h00 Extinction des lumières	22h30 Extinction des feux	7h00 Réveil	7h30 Fermeture

- > Présence du **lundi (1^{re} heure)** au dernier cours de la semaine ; toute absence signalée au **02 32 62 24 00**.
 - > À apporter : **linge de lit** (seul le matelas est fourni) et un **cadenas** personnel. Linge lavé au moins toutes les 3 semaines.
 - > Appareils interdits (TV, console, bouilloire, lisseur...) ; multiprises ≤ 4 prises aux normes CE.
 - > Médicaments déposés le lundi à l'infirmerie (ordonnance < 3 mois). Délégués d'internat élus.
- 

Sport en club le soir possible sur autorisation hebdomadaire écrite (plateau-repas jusqu'à 21h30, retour avant 22h). Tabac (mineurs) : autorisation écrite des parents obligatoire.

Charte du numérique (TICE) & IA

✦ NOUVEAU 2026

- > Accès aux services numériques (ENT, messagerie, CDI, ressources) après acceptation de la charte ; **identifiants strictement personnels**.
- > Internet réservé à un **usage pédagogique** ; sites illicites filtrés ; des contrôles techniques peuvent être effectués.
- > Respect du droit d'auteur, du droit à l'image et de la vie privée.
- > Ordinateur Région : le **charger à la maison**, l'utiliser dans le cadre fixé par l'enseignant, respecter le réseau.

Intelligence artificielle : son usage par les élèves est encadré par l'enseignant. Aucune création de compte IA grand public ne peut être imposée. Un usage non autorisé et sans appropriation personnelle est assimilé à une **fraude**.



Le non-respect de la charte peut entraîner la limitation ou la suppression de l'accès, des sanctions disciplinaires, voire des poursuites.

Sécurité & interdictions

✦ NOUVEAU 2026

- > **Armes et objets dangereux** interdits → conseil de discipline systématique.
 - > **Alcool, stupéfiants, produits excitants** : interdits.
 - > **Tabac & vapotage** interdits dans l'enceinte et aux abords immédiats (décret du 27/06/2025), transports et voyages.
 - > Circulation à pied vers les abris dédiés ; 2-roues aux emplacements couverts ; **30 km/h**, priorité aux piétons.
- 

Assurance scolaire conseillée, et exigée pour les sorties et voyages. Vols et dégradations : réparation à la charge de l'élève ou des responsables.

Contacts utiles

Toujours privilégier le dialogue : un échange règle la plupart des situations.



Absences / vie scolaire
02 32 62 24 09



Standard & internat
02 32 62 24 00



Vie scolaire LP
viescolairelp.0270051j@ac-normandie.fr



Espace familles
EduConnect · Pronote · ENT